

CHSCT extraordinaire du 7 octobre 2021

La secrétaire générale préside par délégation en attendant la nomination d'un-e Dasen.

Présent-es :

- les 2 CPD : Patricia Bressac et Patrick Lagarrigue

- Pour la FSU : 5 titulaires : Céline Montolio, Maryline Laumond, Julie Bernat-Sandragné, Émilie Maffre, Elsa Boutonnet

- Pour l'UNSA : 2 titulaires : Sébastien Le Gall et Christine Bouix

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

- Renouvellement du secrétariat départemental :

FSU : candidate pour le poste de secrétaire titulaire : Maryline Laumond, et candidate suppléante : Emilie Maffre.

L'unsa ne présente pas de candidat au poste de secrétaire titulaire et présente Sébastien Le Gall comme suppléant.

Secrétariat titulaire : 5 voix pour la FSU, 2 voix abstention

Secrétariat suppléant : 5 voix pour la FSU, 1 voix pour l'UNSA et 1 abstention.

Sont élues Maryline Laumond secrétaire départementale et Emilie Maffre secrétaire suppléante.

Il s'agissait d'élire une secrétaire départementale et une secrétaire suppléante. Aucun texte officiel ne mentionne la fonction de secrétaire suppléant-e. C'est une pratique qui permet simplement de suppléer la secrétaire du Chsct si elle venait à ne pas pouvoir siéger. En aucun cas, la secrétaire suppléante est une secrétaire adjointe (cette notion n'existe dans aucun texte non plus).

Nous en avons profité pour interroger Mme Vincent sur le port du masque dans la cour pour les enseignant-es et les élèves du 2nd degré.

DASEN : l'arrêté de la préfète en date du 20 septembre précise que le port du masque reste obligatoire aux abords des établissements recevant du public donc il n'y a pas de changement par rapport à l'arrêté préfectoral précédant.